

REGLEMENT DES CHALLENGES PSF

Version du 12 octobre 2023

Article 1 - Principes et Objectifs

Le « Challenge PSF » a pour principe de regrouper 6 courses de niveau Listed qui se déroulent sur la « Piste en Sable Fibrée » (PSF) en France : 4 sur l'hippodrome de Deauville et 2 sur l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer.

Ces 6 épreuves sont réparties selon leur distance en deux challenges : le « challenge vitesse/mile » et le « challenge intermédiaire/classique ». Chaque challenge propose un total de 40 000 € de bonus et est composé de deux épreuves plus une finale.

L'objectif est de soutenir le rating des Listed d'hiver qui ont été retenues et d'offrir un challenge intéressant et valorisant aux chevaux compétitifs sur les PSF.

Article 2 – Présentation des challenges et épreuves retenues

CHALLENGE VITESSE / MILE 40 000 € DE BONUS

Dimanche 5 novembre 2023
Prix Irish River
1400m PSF
Deauville

Dimanche 3 décembre 2023
Prix Luthier
1500m PSF
Deauville

FINALE
Dimanche 11 février 2024
Prix Saonais
1600m PSF
Cagnes-sur-Mer

CHALLENGE INTERMÉDIAIRE/CLASSIQUE 40 000 € DE BONUS

Mardi 28 novembre 2023
Prix Lyphard
1900m PSF
Deauville

Samedi 16 décembre 2023
Prix Arcangues
2500m PSF
Deauville

FINALE
Samedi 27 janvier 2024
Gd Prix de la Riviera Côte d'Azur
2000m PSF
Cagnes-sur-Mer

Article 3 – Calcul des points

Epreuves	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix Irish River Prix Luthier Prix Lyphard Prix Arcangues	50 points	20 points	15 points	10 points	5 points
Prix Saonois Grand Prix de la Riviera Côte d'Azur	100 points	40 points	30 points	20 points	10 points

En cas de dead-heat, les chevaux se partagent à égalité la totalité des points qui leurs auraient été attribués s'ils avaient pu être départagés par le juge à l'arrivée.

Article 4 – Bonus

Le propriétaire du cheval ayant, à l'issue de la Finale de l'un des challenges, marqué le plus de points dans ce challenge, perçoit un bonus de :

- **30 000 €**

Le propriétaire du cheval ayant, à l'issue de la Finale de l'un des challenges, terminé deuxième au nombre de points marqués dans ce challenge, perçoit un bonus de :

- **10 000 €**

Si deux chevaux présentent le même nombre de points pour la 1^{re} place, leurs propriétaires se partagent la somme de 40 000 €.

Si deux chevaux présentent le même nombre de points pour la 2^e place, leurs propriétaires se partagent la somme de 10 000 € ; le 1^{er} conserve 30 000 €.

Un même cheval peut marquer des points dans chacun des deux challenges et, ainsi, potentiellement, remporter les deux bonus.

Sera considérée comme propriétaire du cheval, la (les) personne(s) propriétaire(s) du cheval le jour de sa dernière participation à une épreuve inscrite dans l'un des challenges. Le propriétaire s'entend tel que défini à l'article 11 du Code des Courses au Galop.

Dans le cas où un concurrent serait déclassé après la course, les classements des challenges se trouveraient modifiés en conséquence.

Le cas des associations et locations : si le cheval fait l'objet d'un contrat de location ou d'association, le propriétaire effectuera lui-même la répartition du bonus au(x) bailleur(s) ou associé(s) selon les pourcentages prévus, au titre des allocations perçues, dans le contrat déposé à France Galop à la date de la proclamation des résultats. S'il est prévu au contrat une répartition automatisée des sommes gagnées par le cheval, celle-ci sera effectuée par France Galop.

Les sommes gagnées par l'obtention des bonus du challenge PSF ne comptent pas dans les gains du cheval et ne donnent pas lieu à des versements de prime au propriétaire et à l'éleveur.

Les bonus attribués au gagnant et au deuxième du classement final seront portés sur les comptes professionnels des destinataires à France Galop au 1^{er} mars 2024.

Les propriétaires des chevaux figurant dans le classement du Challenge PSF disposent d'un délai d'un mois après la publication des résultats à l'issue de la compétition pour contester ceux-ci.

Le présent règlement sera publié dans le Bulletin Officiel des courses au Galop. Le classement actualisé des challenges sera lui publié sur le site Internet de France Galop.